

■ Banques | Judiciaire

KBLux, victoire pour la défense

► La cour d'appel a décidé de scinder les questions de forme et de fond.

On a eu une furieuse impression de déjà-vu jeudi à la 12^e chambre de la cour d'appel de Bruxelles, qui entamait l'examen de l'affaire KBLux portant sur des soupçons d'opérations de fraude fiscale dans les années 90. Les prévenus, essentiellement des banquiers, étaient assis exactement comme lors d'un procès en première instance qui a eu lieu il y a près d'un an.

En face et du côté droit du président de la cour d'appel, les ex-banquiers de la KBLux, dont Damien Wigny et Etienne Verwilghen. Du côté gauche, les anciens dirigeants de Kredietbank, dont Remi Vermeiren. Derrière eux, les avocats, pour la plupart des ténors du barreau, à commencer par M^r Adrien Masset ou encore M^r Michèle Hirsch. Et toujours pas le moindre dialogue entre les prévenus du côté gauche (néerlandophones) et du côté droit (francophones pour la plupart).

Le moment le plus attendu hier est tombé peu après 14 heures. La cour d'appel a annoncé qu'elle avait décidé de scinder les débats. Avec trois questions distinctes. Un, la recevabilité des poursuites. Deux, la régularité du mode d'obtention des preuves. Et trois, sous réserve de la recevabilité, le fond du dossier. Autrement dit, la défense a réussi à faire infléchir la cour d'appel

qui, lors de la séance introductive tenue en mars, voulait examiner simultanément les questions de procédure et le fond. Le matin, la défense avait plaidé sur la scission alors que le ministère public et les parties civiles avaient plaidé sur la jonction du fond et de la forme du dossier.

Ce qui est nouveau et constitue une surprise, c'est que la cour a décidé de faire une distinction entre la recevabilité des poursuites et la régularité du mode d'obtention des preuves dans cette affaire. Elle devra donc trancher sur la question de savoir si on peut utiliser des documents volés (jurisprudence Antigon). Elle devra aussi, notamment, examiner le comportement des magistrats durant l'enquête et les liens qu'ils ont eus avec certains informateurs.

"La Cour demande de juger tous les problèmes de loyauté. Elle va plus loin que le premier juge. Elle va au-delà de tout ce qu'on demandait. Cela nous permet de dire tout ce qu'on a envie de dire", nous a expliqué M^r Hirsch.

La cour d'appel ayant tranché, l'avocat général, Jean-Michel Verhelst, a prononcé son réquisitoire. Il a, comme on pouvait s'y attendre, sévèrement attaqué le jugement rendu en décembre dernier. Le président de la 49^e chambre du tribunal correctionnel de Bruxelles, Pierre Hendrickx, avait mis l'accent sur les "procédures déloyales" utilisées par les enquêteurs. Il avait parlé de faits d'une "extrême gravité" qui "portent atteinte à la dignité de la justice".

Ariane van Caloen



Remi Vermeiren, ex-patron de KBC (au centre), au procès KBLux devant la cour d'appel.